



PIÈCES AUTO POUR LES ANCIENS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 22/03/2024

Echéance le : 30/04/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4459583	0165285	CDE 1HPJDD538		Zone Expedition : 03			5125851
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5125851 DU 22/03/2024 **							
COMMENTAIRE R.A. :							
NUMERO DE COMMANDE : 1HPJDD538							
E-KIT DISTRI-POMPE A EAU	1684891780 A12A29	1,00	4	223,34	40,00	134,00	134,00
E-ELEMENT FILTRE AIR AM	E147066 C27J07	1,00	4	22,15	44,00	12,40	12,40
P.A.P.R.			4		10,00		1,24
I-FILTRE A AIR AM	MHC28043 613001	1,00	4	31,44	50,00	15,72	15,72
I-COURROIE MICRO V AM	SCHFB6PK955 803H08	1,00	4	32,57	50,00	16,28	16,28
I-FILTRE A HUILE AM	SOGLS969 C03C03	1,00	4	13,97	50,00	6,98	6,98
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 184,14							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total T.T.C	
P1 : 184,14				acquiescées sur les débits suivant autorisation de l'Administration			
MO : 0,00 184,14				(4) 20,000			
DIV : 0,00				184,14			
				36,83		220,97	

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4459583, N° Client : 0165285, N° Commande : 5125851

Echéance le : 30/04/2024

22/03/2024 220,97



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de l'expédition de la facture d'après la condition d'acompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-4 du Code de Commerce, il est expressément convenu, du fait de la signature de la facture, que l'acheteur s'engage à verser par prépaiement, toutes les sommes exigibles et non payées, à l'expiration du délai de paiement prévu par la loi de 1966, sous peine de résiliation de la facture et de la mise en demeure de payer. Le défaut de paiement de la facture, pour une somme due, entraîne la mise en demeure de payer, sans délai, d'un montant maximum de 50 €."

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre l'acheteur et le fournisseur, la compétence est attribuée au Tribunal de Commerce de la ville de Beziers.